



SOCCER CANADA
APPEL DE CANDIDATURES
Conseil d'administration
Avril 2026

Soccer Canada lance un appel de candidatures pour pourvoir des postes au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est le gardien de la Vision, de la Mission et des Valeurs de l'Association. Il a autorité sur, et assume la responsabilité de la conduite des affaires de Soccer Canada. Cela comprend notamment : veiller à ce que Soccer Canada fonctionne de façon efficace, légale et éthique, tout en orientant l'organisation vers la réalisation de son objectif corporatif.

Le Conseil est chargé d'assurer la pérennité, la conformité légale et l'intégrité de Soccer Canada par la prise de décision éthique, des attentes de haut niveau, et le respect des bonnes pratiques de gouvernance.

Le devoir fiduciaire des administrateurs est envers l'Association.

Le Conseil d'administration recherche actuellement des compétences dans les domaines suivants :

- Cadre supérieur ayant une expérience au sein de conseils d'administration ;
- Sens des affaires ;
- Gouvernance ;
- Gestion du sport professionnel de haut niveau, haute performance, et des opérations sportives ;
- Ressources humaines.

Aperçu du rôle du Conseil d'administration

- Le rôle fondamental du Conseil est la prévision stratégique. Il approuve un plan stratégique aligné sur la vision, la mission et les valeurs de l'Association, et suit les progrès réalisés vers les objectifs et les buts à long terme de l'Association. Il approuve annuellement un plan d'exploitation et un budget conformes au plan stratégique et veille à ce que les ressources soient allouées pour atteindre la stratégie.
- Le Conseil recrute et nomme le chef de la direction de l'Association dans le cadre d'un plan de relève exécutive et l'emploie. Le Conseil approuve et suit les objectifs de performance du chef de la direction et fournit orientation et rétroaction.
- Le Conseil surveille la performance financière de l'Association, assurant l'utilisation efficace des



ressources financières de l'Association, le respect des politiques et des contrôles internes ainsi que la gestion des risques financiers.

- Le Conseil surveille les risques stratégiques, opérationnels, réputationnels, juridiques et financiers afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques significatifs.
- Le Conseil veille à ce que l'Association exerce ses activités conformément à toutes les lois et réglementations canadiennes applicables, notamment les règlements sportifs. Il assure le respect des Statuts, règlements et directives de la FIFA et de la CONCACAF qui s'appliquent à Soccer Canada.
- Le Conseil garantit la transparence et l'intégrité de la communication et de l'engagement de Soccer Canada avec les membres, athlètes, entraîneurs, officiels, partenaires, bailleurs de fonds et autres parties prenantes.

Aperçu du Conseil d'administration

- Tous les administrateurs sont indépendants, définis plus précisément comme des individus qui n'ont aucune obligation fiduciaire conflictuelle envers une autre organisation, ne reçoivent aucun avantage matériel direct ou indirect d'une telle partie, et sont exempts de tout conflit d'intérêts d'ordre financier, personnel ou représentatif;
- Les membres du Conseil sont élus lors d'une Assemblée des membres et ne peuvent être révoqués que par une Assemblée des membres;
- Le Conseil se compose d'un Président et d'un Vice-président qui sont les dirigeants de l'Association; et de dix administrateurs, tous élus par une Assemblée des membres;
- Pas plus de 60 % du Conseil ne peut être d'un même genre;
- Au moins un administrateur doit résider dans chacune des six (6) régions suivantes : Alberta/Territoires du Nord-Ouest, Colombie-Britannique/Yukon, Nouveau-Brunswick/Île-du-Prince-Édouard/Terre-Neuve-et-Labrador/Nouvelle-Écosse, Ontario, Saskatchewan/Manitoba/Nunavut, et Québec;
- Le Président et le Vice-président exercent un mandat de quatre ans; aucune personne ne peut servir plus de deux mandats;
- Les administrateurs exercent un mandat de trois ans; aucune personne ne peut servir plus de trois mandats.



Qualifications

Les candidats doivent:

- Être âgés de 18 ans ou plus;
- Posséder une expérience et une connaissance des attributs, méthodes et fonctionnement d'un conseil de gouvernance;
- Avoir de l'expérience dans le sport, de préférence le soccer, à un poste administratif ou exécutif au sein d'un club, d'une association membre ou d'un organisme international, ou comme arbitre, entraîneur ou joueur;
- Ne pas être membres, ni candidats à, aucun autre organe de Soccer Canada (p. ex. comités indépendants ou le Secrétariat général – personnel de Soccer Canada);
- Être indépendant, c'est-à-dire ne pas avoir d'obligation fiduciaire conflictuelle, ne recevoir aucun avantage direct ou indirect d'une autre organisation, et être exempt de tout conflit d'intérêts financier, personnel ou représentatif;
- Ne pas être employé rémunéré, consultant ou sous-traitant de Soccer Canada ou de l'un de ses membres;
- Ne pas être administrateur, dirigeant, cadre supérieur ou propriétaire d'un membre de Soccer Canada;
- S'il est joueur, ne pas être sous contrat avec un club professionnel ou semi-professionnel affilié à Soccer Canada, à l'un de ses membres, ou à tout club sanctionné par une association membre de la FIFA;
- Réussir une vérification de casier judiciaire ainsi qu'une vérification d'intégrité de Soccer Canada avant la nomination ou la reconduction.

Soumission des documents de nomination

1. Toute personne peut transmettre une nomination ou un formulaire de candidature, qui requiert un formulaire de candidature dûment rempli accompagné des pièces justificatives.
2. Les pièces justificatives comprennent:
 - a) les renseignements personnels du candidat (nom, adresse, sexe, auto-identification (facultatif) et profession);
 - b) un curriculum vitae du candidat (maximum 2 pages);
 - c) une lettre de motivation mettant en avant l'expérience en gouvernance/administration de



conseil ainsi que l'expertise dans les domaines suivants : droit, conformité, ressources humaines et/ou finance/comptabilité (maximum 2 pages).

3. Les formulaires sont disponibles sur le site:

<https://canadasoccer.com/fr/apropos-page-de-destination/a-propos-ressources/>

Liste officielle des candidats et élections

La liste officielle des candidats sera publiée par le Comité électoral au plus tard **30 jours** avant l'assemblée annuelle des membres. Les membres éliront les candidats que le Comité électoral aura jugés admissibles et qualifiés pour siéger au Conseil d'administration. Cette réunion aura lieu le 15 août 2026.

Les candidats doivent soumettre tous leurs documents de nomination au plus tard le **16 h (heure de l'Est) le 20 mai 2026**, à l'adresse suivante :

**Bureau du Secrétariat général
Soccer Canada
237 rue Metcalfe, Ottawa, ON, K2P 1R2
Courriel: nominations@canadasoccer.com**

Si la candidature est retenue, des entrevues auront lieu début juin 2026.